Ministère de la Culture

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ; Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;

Attendu que l'immeuble sis 28, rue du Parc à Dudelange se caractérise comme suit :

L'école Wolkeschdahl, a été érigée au début des années 1960, selon le principe d'une école-pavillon (GEN/TYP) suivant les plans des architectes Pierre Bauler et Norbert Mangen (OAT)¹.

Dès la fin du XIX^e siècle et surtout lors de la première moitié du XX^e siècle, la localité de Dudelange s'est agrandie et développée, au nord et ensuite aussi dans la partie orientale de son territoire. Ce développement urbanistique et démographique était la suite de l'essor industriel de Dudelange et de toute la région (LHU). Le Wolkeschdahl/Wolkeschdall était une grande surface de terres agricoles, situées au nord-est du noyau historique de Dudelange, qui a été urbanisée au cours des années 1950. Afin de remédier aux besoins de salles de classes qui s'en suivaient, les premières réflexions de construire une école émanaient au même moment que la cité Wolkeschdahl s'achevait² (LHU/SOC). En 1958, la ville de Dudelange mettait au concours les trois architectes locaux Pierre Bauler, Norbert Mangen et Jos. Walentiny³. En 1959, les architectes Bauler et Mangen étaient chargés de la planification et de l'exécution de la nouvelle école⁴. En 1963, l'immeuble était terminé et enregistré sur le plan cadastral⁵ et en juillet 1965⁶, deux ans après mise en service, était l'inauguration officielle de la nouvelle école. Au fil du temps les bâtiments ont connu divers travaux de rénovation, et c'est vers l'année 2000 qu'une phase de transformation plus importante a eu lieu, et à partir de la rentrée en 2003 l'immeuble a été rattaché au Lycée Nic Biever Dudelange⁷.

L'immeuble se composait de cinq corps de bâtiments : premièrement la salle de fête/hall sportif ; deuxièmement l'entrée principale ; troisièmement les salles de classes pour filles ; quatrièmement la bibliothèque/ la médecine scolaire et cinquièmement les salles de classes pour garçons. Les ailes qui abritaient la salle de fête/sport et la bibliothèque/médecine scolaire sont implantées nord-sud, les corps de bâtiments qui abritaient les salles de classes et l'entrée sont implantées ouest-est. Ces différents corps de bâtiment sont reliés à leurs extrémités, de façon à donner un plan au sol sous forme approximative d'une étoile. Les cours de récréations se trouvaient autour du bâtiment. Après la réaffectation au Lycée la fonction de certaines pièces a changé, notamment la salle de fête est

Luxemburger Wort, 10 mars 1959, p. 3.

¹ Archives communales de Dudelange.

² Luxemburger Wort, 26 octobre 1956, p. 5.

Selon les données du Statec Dudelange avait 12.878 habitants en 1947 et 14.617 habitants en 1960.

³ Luxemburger Wort, 11 décembre 1958, p. 5.

⁴ Luxemburger Wort, 02 janvier 1959, p. 6.

⁵ Administration du Cadastre et de la Topographie, Dudelange, section C, case-croquis n°2824 de l'exercice de 1963/64. Luxemburger Wort, 17 juillet 1965, p. 7.

⁶ Luxemburger Wort, 17 juillet 1965, p.7.

⁷ Centenaire Diddeleng: 1907-2007, Ville de Dudelange, 2007, p. 224.

devenue une salle de musique, le hall sportif est transformé en atelier et salle de classe, les salles de la bibliothèque et du médecin scolaire sont transformées en salles de classe.

Le type de bâti de l'école-pavillon est caractéristique pour le milieu du XX^e siècle. Il se caractérise par des complexes scolaires avec des immeubles décentralisés, d'un ou deux niveaux, aux toitures plates, entourés de cours de récréations et d'espaces verts (TYP/PDR). Le fait qu'un corps de bâtiment soit mis en évidence n'est pas inhabituel, à Dudelange il s'agissait de la salle de fête et du hall sportif. En effet, cette partie de l'ensemble est plus haut et plus élaboré, aussi en fonction de son rôle représentatif.

Les bâtiments présentent des caractéristiques du modernisme d'après-guerre, mettant en avant les matériaux modernes, la fonctionnalité, la lumière, le tout en ayant recours à un langage de formes et de lignes géométriques et en jouant avec les contrastes entre les différents matériaux et leurs surfaces/couleurs (PDR). Ainsi, les corps de bâtiments présentent des constructions à ossatures avec des façades soit légères (aux châssis en aluminium avec des panneaux teintés ou vitrés), soit massives (en béton apparent ou avec des parements en pierres naturelles ou des carrelages en mosaïque). La présence d'un grand vitrail (signé François Kinnen) dans la cage d'escalier est un autre élément très caractéristique (AUT/PDR).

Les corps de bâtiment de l'ancienne école sont toujours implantés sous leur forme initiale et ils remplissent toujours leur fonction initiale. Ils ne sont non seulement des témoins architecturaux caractéristiques de leur époque de construction, mais en outre ils témoignent de l'histoire sociale et locale de Dudelange et de la région du Minett. Ainsi, l'ancienne école primaire Wolkeschdahl présente d'un point de vue historique, architectural, artistique, artisanal, social et urbanistique un intérêt public à être protégée.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), œuvre architecturale, artistique ou technique (OAT), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national du Lycée Nic Biever sis 28, rue du Parc à Dudelange (no cadastral 1534/10395). 12 voix pour un classement et 2 abstentions. Au vu de la nécessité d'augmentation considérable du nombre des salles de classe, les membres de la commission se prononcent en faveur d'une variante consistant à construire un nouveau complexe scolaire sur le site et d'opter pour une rénovation douce de l'école existante.

Présent(e)s: Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen.

Luxembourg, le 26 mars 2025